



Bruxelles, le 9 octobre 2026

CM 4520/26
PTS A

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

(Agriculture et pêche)

ECCL, Luxembourg

26 et 27 octobre 2026

Les points ci-après sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"

Activités non législatives

Pêche

Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2023/2720 du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits de la pêche pour la période 2024-2026



Adoption

Affaires institutionnelles

Nominations

Une suppléante (MT) du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Adoption

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du Conseil oléicole international en ce qui concerne la prorogation de l'accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table



Adoption

Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du Conseil oléicole international en ce qui concerne la prorogation du délai imparti pour notifier l'acceptation de la modification de l'article 36 de l'accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table
Adoption

C

Délibérations législatives

Transports

Modification de la directive modifiant la directive 1999/62/CE sur l'eurovignette
Adoption de l'acte législatif

1 C

Environnement

Décision habilitant la France à adhérer à la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
Adoption de l'acte législatif

1 C

Affaires économiques et financières

Règlement modifiant les règlements (UE) n° 1173/2011 et (UE) n° 473/2013 en ce qui concerne l'alignement sur le cadre de gouvernance économique de l'UE et la poursuite de la simplification de ce cadre
Adoption de l'acte législatif

1 C

Règlement modifiant le règlement (UE) n° 472/2013 en ce qui concerne la surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière
Adoption de l'acte législatif

1 C

1 Première lecture

C Sur la base d'une proposition de la Commission